

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Bid Receiving - PWGSC / Réception des  
soumissions - TPSGC  
11 Laurier St./11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL**  
**DEMANDE DE PROPOSITION**

Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

<b>Title - Sujet</b> Pièces de rechange pour Léopard	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W8486-152032/A	<b>Date</b> 2015-02-10
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W8486-152032	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$BL-221-24967	
<b>File No. - N° de dossier</b> 221bl.W8486-152032	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2015-03-26</b>	<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Eastern Daylight Saving Time EDT
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Menard, Maria	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 221bl
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-2515 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 956-0648
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE BLDG 236 EAST END 195 AVE&82ND ST EDMONTON Alberta T5J4J5 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Armoured Vehicles - Life Extension/Prolongation de vie,  
véhicules blindés  
11 Laurier St./11, rue Laurier  
Place du Portage Phase III 6C1  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> ci-inclus	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
1	NSN - NNO: 1015-00-921-5212 DISPOSITIF DE RETENUE, RESSORT NSCM/CAGE - COF/CAGE: 19207 Part No. - N° de la partie: 8734577	W248A	W2481	20	Chaque	\$	\$		ci-inclus	
2	NSN - NNO: 4310-01-149-7248 SEGMENT, PISTON NSCM/CAGE - COF/CAGE: 09257 Part No. - N° de la partie: S55100-0120-5A	W248A	W2481	50	Chaque	\$	\$		ci-inclus	
3	NSN - NNO: 4320-01-149-7284 BAGUE D'USURE NSCM/CAGE - COF/CAGE: 09257 Part No. - N° de la partie: S50701-0120TURCITEB	W248A	W2481	500	Chaque	\$	\$		ci-inclus	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire		Del. Offered Liv. offerte
						Destination	FOB/FAM Plant/Usine	
4	NSN - NNO: 5340-01-424-9191 LOQUET EQUIPE, A MORTAISER . NSCM/CAGE - COF/CAGE: 94222 Part No. - N° de la partie: K3-1887-52	W248A	W2481	50	Chaque	\$	\$	ci-inclus
5	NSN - NNO: 7240-12-132-0378 CAN MILITAIRE . NSCM/CAGE - COF/CAGE: D9648 Part No. - N° de la partie: 353-97355	W248A	W2481	300	Chaque	\$	\$	ci-inclus
6	NSN - NNO: 5340-12-133-3469 MOUSQUETON . NSCM/CAGE - COF/CAGE: C1371 Part No. - N° de la partie: DLN5287-B60-ROH	W248A	W2481	200	Chaque	\$	\$	ci-inclus
7	NSN - NNO: 5305-12-133-4735 MACHINE VIS Part: AM2-6X10DIN84MS Supplier: D8286	W248A	W2481	5000	Chaque	\$	\$	ci-inclus



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
8	NSN - NNO: 5305-12-138-3745 VIS, CAP, TÊTE CREUSE NSCM/CAGE - COF/CAGE: 62780 Part No. - N° de la partie: 7537-2	W248A	W2481	1000	Chaque	\$	\$		ci-inclus	
9	NSN - NNO: 5305-12-141-9818 VIS, CAP, TÊTE HEXAGONALE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D8286 Part No. - N° de la partie: M5X6DIN933-8GGALZN5C	W248A	W2481	1000	Chaque	\$	\$		ci-inclus	
10	NSN - NNO: 9505-12-142-7577 FIL, METALLIQUE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D8286 Part No. - N° de la partie: 1DIN177-1.0010G	W248A	W2481	150	Chaque	\$	\$		ci-inclus	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
11	NSN - NNO: 5342-12-144-8613 TIGE DE TENSION, FILETEE . NSCM/CAGE - COF/CAGE: D8442 Part No. - N° de la partie: LN9292AM6	W248A	W2481	50	Chaque	\$	\$		ci-inclus	
12	NSN - NNO: 5330-12-146-8224 BAGUE D'ETANCHEITE, A BOITIER . NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2480 Part No. - N° de la partie: B1NIF24X37X772NBR902	W248A	W2481	250	Chaque	\$	\$		ci-inclus	
13	NSN - NNO: 5305-12-146-8424 VIS, CAP, TÊTE CREUSE . Part: DIN912-M20X50-8.8-A3P Supplier: D8286	W248A	W2481	500	Chaque	\$	\$		ci-inclus	
14	NSN - NNO: 5310-12-147-2016 RONDELLE PLAT . NSCM/CAGE - COF/CAGE: D8286 Part No. - N° de la partie: DIN9021-8,4-CUZN-C	W248A	W2481	500	Chaque	\$	\$		ci-inclus	
15	NSN - NNO: 5310-12-150-3611 RONDELLE PLAT . NSCM/CAGE - COF/CAGE: D6513 Part No. - N° de la partie: 5M.3210.220.98	W248A	W2481	5000	Chaque	\$	\$		ci-inclus	
16	NSN - NNO: 5305-12-158-8221 MACHINE VIS . NSCM/CAGE - COF/CAGE: C0628 Part No. - N° de la partie: D84-G60-R865	W248A	W2481	1000	Chaque	\$	\$		ci-inclus	
17	NSN - NNO: 5305-12-166-9476	W248A	W2481	260	Chaque	\$	\$		ci-inclus	

Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
17	MACHINE VIS . NSCM/CAGE - COF/CAGE: C2463 Part No. - N° de la partie: N 3052 158 X1								



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire		Del. Offered Liv. offerte
						Destination	FOB/FAM Plant/Usine	
18	NSN - NNO: 4440-12-175-4087 CARTOUCHE DESHYDRATANTE . NSCM/CAGE - COF/CAGE: C2092 Part No. - N° de la partie: 24891127701	W248A	W2481	400	Chaque	\$	\$	ci-inclus
19	NSN - NNO: 2590-12-178-5313 COL DE REMPLISSAGE, COMPOSANTS DE V EHICULE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D8266 Part No. - N° de la partie: 5502000259	W248A	W2481	14	Chaque	\$	\$	ci-inclus
20	NSN - NNO: 5305-12-178-5701 VIS, CORPS REDUIT . NSCM/CAGE - COF/CAGE: D8266 Part No. - N° de la partie: 8739900117	W248A	W2481	20	Chaque	\$	\$	ci-inclus



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
21	NSN - NNO: 2990-12-178-5714 TUBULURE, DE SORTIE NSCM/CAGE - COF/CAGE: C8336 Part No. - N° de la partie: 2300109-018310.000.0	W248A	W2481	20	Chaque	\$	\$		ci-inclus	
22	NSN - NNO: 5331-12-178-6303 JOINT TORIQUE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D8266 Part No. - N° de la partie: 126X4MMN429	W248A	W2481	100	Chaque	\$	\$		Ci-inclus	
23	NSN - NNO: 5331-12-178-6386 JOINT TORIQUE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2480 Part No. - N° de la partie: OR57X6-60FVMQ/565	W248A	W2481	100	Chaque	\$	\$		ci-inclus	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
24	NSN - NNO: 5930-12-178-6407 CONTACTEUR, THERMOSTATIQUE • NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2439 Part No. - N° de la partie: 233.814/002/012	W248A	W2481	20	Chaque	\$	\$		ci-inclus	
25	NSN - NNO: 4720-12-178-6774 TUYAUTERIE NON METALLIQUE, FLEXIBLE • Part: VG95925F3TE0EB1HK1C00560AP18 Supplier: D2497	W248A	W2481	20	Chaque	\$	\$		ci-inclus	
26	NSN - NNO: 1015-12-178-8247 CABLE, OBJECTIF SPECIAL • NSCM/CAGE - COF/CAGE: D1572 Part No. - N° de la partie: S4-2700660	W248A	W2481	3	Chaque	\$	\$		ci-inclus	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
27	NSN - NNO: 5930-12-178-8721 CONTACTEUR, MANOMETRIQUE . NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2439 Part No. - N° de la partie: 238.801/014/001	W248A	W2481	15	Chaque	\$	\$		ci-inclus	
28	NSN - NNO: 5331-12-178-9483 JOINT TORIQUE . NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2480 Part No. - N° de la partie: OR22, 2X3-83FKM/592	W248A	W2481	100	Chaque	\$	\$		ci-inclus	
29	NSN - NNO: 4820-12-179-5599 ROBINET, A TOURNANT CONIQUE/CYLINDR IQUE . NSCM/CAGE - COF/CAGE: D1028 Part No. - N° de la partie: 596021	W248A	W2481	10	Chaque	\$	\$		ci-inclus	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
30	NSN - NNO: 5305-12-181-9556 VIS, CAP, TÊTE HEXAGONALE NSCM/CAGE - COF/CAGE: C0628 Part No. - N° de la partie: D933S120R865	W248A	W2481	500	Chaque	\$	\$		ci-inclus	
31	NSN - NNO: 5315-12-183-3447 AXE, LISSE, SANS TÊTE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D8286 Part No. - N° de la partie: DIN7-16M6X60-X20CR13	W248A	W2481	200	Chaque	\$	\$		ci-inclus	
32	NSN - NNO: 1015-12-184-3545 ECOUVILLON/BROSSE, ARTILLERIE NSCM/CAGE - COF/CAGE: C4713 Part No. - N° de la partie: ST1031	W248A	W2481	40	Chaque	\$	\$		ci-inclus	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
33	NSN - NNO: 2930-12-184-7901 POMPE A EAU . NSCM/CAGE - COF/CAGE: D8266 Part No. - N° de la partie: 8732000701	W248A	W2481	5	Chaque	\$	\$		ci-inclus	
34	NSN - NNO: 4710-12-184-8127 TUBE EQUIPE, METALLIQUE . NSCM/CAGE - COF/CAGE: D8266 Part No. - N° de la partie: 8732004858	W248A	W2481	4	Chaque	\$	\$		ci-inclus	
35	NSN - NNO: 2815-12-186-3575 BLOCAGE PIECE . NSCM/CAGE - COF/CAGE: D8266 Part No. - N° de la partie: 8700160497	W248A	W2481	10	Chaque	\$	\$		ci-inclus	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
36	NSN - NNO: 2815-12-186-3577 PLAQUE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D8266 Part No. - N° de la partie: 8700160289	W248A	W2481	10	Chaque	\$	\$		ci-inclus	
37	NSN - NNO: 4730-12-188-8567 DEMI-RACCORD, DEMONTAGE RAPIDE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D8266 Part No. - N° de la partie: 0009970689	W248A	W2481	6	Chaque	\$	\$		ci-inclus	
38	NSN - NNO: 5305-12-188-9218 VIS D'ARRET Part: DIN914-M12X16-45H-A3P Supplier: D8286	W248A	W2481	200	Chaque	\$	\$		ci-inclus	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
39	NSN - NNO: 5315-12-189-1751 AXE, LISSE, SANS TETE . NSCM/CAGE - COF/CAGE: D8286 Part No. - N° de la partie: DIN6325-3M6X28	W248A	W2481	400	Chaque	\$	\$		ci-inclus	
40	NSN - NNO: 5305-12-189-2811 MACHINE VIS . Part: DLN965-M3X8-8.8-H-A2P Supplier: D8286	W248A	W2481	250	Chaque	\$	\$		ci-inclus	
41	NSN - NNO: 5315-12-189-7277 AXE, LISSE, SANS TETE . NSCM/CAGE - COF/CAGE: D8286 Part No. - N° de la partie: DIN7-3M6X12-A4-70	W248A	W2481	350	Chaque	\$	\$		ci-inclus	
42	NSN - NNO: 4931-12-190-5757 GRILLE . NSCM/CAGE - COF/CAGE: D7177 Part No. - N° de la partie: ZG 8106 G 021	W248A	W2481	2	Chaque	\$	\$		ci-inclus	
43	NSN - NNO: 3040-12-191-1151 LEVIER, COMMANDE A DISTANCE . NSCM/CAGE - COF/CAGE: D1572 Part No. - N° de la partie: E3-2005480	W248A	W2481	25	Chaque	\$	\$		ci-inclus	
44	NSN - NNO: 4020-12-191-1159 CORDAGE, FIBRE, EQUIPE . NSCM/CAGE - COF/CAGE: D7177 Part No. - N° de la partie: BD8102G027	W248A	W2481	50	Chaque	\$	\$		ci-inclus	
45	NSN - NNO: 3120-12-191-3511	W248A	W2481	25	Chaque	\$	\$		ci-inclus	





Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
46	NSN - NNO: 5365-12-195-1453 ANNEAU, ENTRETROISE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D3683 Part No. - N° de la partie: 272.1329.00-03	W248A	W2481	50	Chaque	\$	\$		ci-inclus	
47	NSN - NNO: 8105-12-198-5398 SAC, TEXTILE NSCM/CAGE - COF/CAGE: C2311 Part No. - N° de la partie: 1000003	W248A	W2481	31	Chaque	\$	\$		ci-inclus	
48	NSN - NNO: 5330-12-325-2365 JOINT NSCM/CAGE - COF/CAGE: D8266 Part No. - N° de la partie: 8730180280	W248A	W2481	250	Chaque	\$	\$		ci-inclus	
49	NSN - NNO: 5305-12-334-1820 VIS, CAP, TÊTE HEXAGONALE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D8266 Part No. - N° de la partie: 304017008077	W248A	W2481	1900	Chaque	\$	\$		ci-inclus	
50	NSN - NNO: 5331-12-343-9223 JOINT TORQUE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2480 Part No. - N° de la partie: OR110X5-83FPM/592	W248A	W2481	20	Chaque	\$	\$		ci-inclus	
51	NSN - NNO: 5305-12-344-2929 VIS, CAP, TÊTE HEXAGONALE Part: ISO4017-M20X60-SK-10.9-A3P Supplier: I9008	W248A	W2481	100	Chaque	\$	\$		ci-inclus	
52	NSN - NNO: 5315-12-345-1418 GOUPILLE ELASTIQUE	W248A	W2481	1000	Chaque	\$	\$		ci-inclus	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
52	. NSCM/CAGE - COF/CAGE: I9008 Part No. - N° de la partie: ISO8752-3X22-N-A									
53	. NSN - NNO: 2540-12-368-4848 VÉHICULES DE SOUTIEN NSCM/CAGE - COF/CAGE: D1131 Part No. - N° de la partie: AFG073760-01	W248A	W2481	10	Chaque	\$	\$		ci-inclus	
54	. NSN - NNO: 2540-12-379-3170 SAC DE VEHICULES ACCESSOIRES NSCM/CAGE - COF/CAGE: C0008 Part No. - N° de la partie: 027099898	W248A	W2481	25	Chaque	\$	\$		ci-inclus	
55	. NSN - NNO: 5340-12-384-6753 FIXATION, CYLINDRE,RESSORT NSCM/CAGE - COF/CAGE: C0488 Part No. - N° de la partie: GN514-6-AK	W248A	W2481	100	Chaque	\$	\$		ci-inclus	
56	. NSN - NNO: 5999-01-134-3598 CONTACT ELECTRIQUE NSCM/CAGE - COF/CAGE: 81343 Part No. - N° de la partie: M39029/31-240	W248A	W2481	1000	Chaque	\$	\$		ci-inclus	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
57	NSN - NNO: 3010-12-383-5813 ENSEMBLE D'ENGRENAGE VITESSE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D3683 Part No. - N° de la partie: 300.070.493	W248A	W2481	3	Chaque	\$	\$		ci-inclus	
58	NSN - NNO: 1290-12-383-6290 BLOC DE FONCTIONNEMENTEQUIPEMENT D E CONDUITE DETIR NSCM/CAGE - COF/CAGE: D3683 Part No. - N° de la partie: 300.069.292	W248A	W2481	4	Chaque	\$	\$		ci-inclus	

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8486-152032/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

221blW8486-152032

Buyer ID - Id de l'acheteur

221bl

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8486-152032

---

**Cette page a été intentionnellement laissée en blanc  
Veuillez consulter la demande de proposition ci-jointe**

## TABLE DES MATIÈRES

### PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Compte rendu
4. Accords commerciaux

### PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Note à l'intention des soumissionnaires
3. Présentation des soumissions
4. Demandes de renseignements - en période de soumission
5. Lois applicables
6. Soumission financière
7. Livraison
8. Pièces de rechange - substituts et traçabilité

### PARTIE 3 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

### PARTIE 4 - ATTESTATIONS

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

### PARTIE 5 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

#### SECTION A - ADMINISTRATION

- A1. Exigences relatives à la sécurité
- A2. Responsables
- A3. Clauses et conditions uniformisées
- A4. Attestations
- A5. Lois applicables
- A6. Contrat de défense
- A7. Ordre de priorité des documents

#### SECTION B - BESOIN

- B1. Besoin
- B2. Matériel
- B3. Durée du contrat
- B4. Clauses du guide des CUA
- B5. Documents de sortie – distribution
- B6. Exigences en matière d'emballage selon la spécification D-LM-008-036/SF-000
- B7. Instructions d'expédition – rendu droits acquittés **OU**

- B8. Instructions d'expédition (MDN) – entrepreneur établi au Canada ayant un point de livraison au Canada **OU**
- B9. Instructions d'expédition (MDN) – entrepreneur établi à l'étranger et entrepreneur établi au Canada ayant un point de livraison à l'étranger

SECTION C - FINANCE

- C1. Paiement
- C2. Instructions relatives à la facturation

## **PARTIE 1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1. Exigences relatives à la sécurité**

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **2. Besoin**

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits sous "Détails de l'article".

### **3. Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### **4. Accords commerciaux**

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

## PARTIE 2 INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

### 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

#### 1.1 Le document 2003 (2014/09/25) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Période de validité des soumissions

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

**Insérer : 90 jours**

#### 1.2 Clauses du guide des CCUA

A9130T	2014/11/27	Programme des marchandises contrôlées – soumission (numeros 26, 42, 57-58)
B1000T	2014/06/26	Condition du matériel - soumission
B3000T	2006/06/16	Produits équivalents
C3011T	2013/11/06	Fluctuation du taux de change

### 2. Note à l'intention des soumissionnaires

- a) Cette demande de proposition (DDP) est rédigée de façon à être similaire à tout contrat qui pourrait en résulter. Ainsi, les mots "contrat" ou "entrepreneur" devraient se lire similairement à "contrat subséquent" ou "entrepreneur potentiel" respectivement.
- b) Aucun changement aux propositions ne sera accepté après la date de clôture de la demande de proposition.
- c) Les frais engagés pour la préparation et la présentation de votre offre en réponse à la présente demande ne seront pas remboursés par le Canada.

### 3. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées UNIQUEMENT AU MODULE DE RÉCEPTION DES SOUMISSIONS DE TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

### 4. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **huit (8) jours civils** avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

#### **5. Lois applicables**

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

#### **6. Soumission financière**

Les soumissionnaires peuvent faire une offre rendue droits acquittés (DDP) au point de destination ou FCA franco transporteur à l'installation/au point de livraison de l'entrepreneur.

#### **Remarques à l'intention des soumissionnaires :**

- *Les soumissionnaires sont priés d'indiquer les prix qu'ils proposent dans la page Détail des articles uniquement.*
- *Le Canada n'évaluera aucun prix conditionnel proposé. À titre d'exemple, le Canada n'évaluera pas le prix d'un article si celui-ci peut être offert uniquement à la condition de commander une quantité minimale. Comme autre exemple, le Canada n'évaluera pas un prix assujéti à une vente antérieure. Le prix proposé pour de tels articles sera déclaré non conforme.*
- *Un soumissionnaire peut demander une valeur minimale du contrat dans sa soumission.*
- *Une soumission faisant état d'Incoterms autres que les « Incoterms 2000 » sera déclarée non conforme.*

#### **6.1 Soumissionnaires faisant une offre DDP au point de destination**

Les soumissionnaires faisant une offre DDP doivent proposer des prix fermes en dollars canadiens (CAD) ou en Euros (EUR) pour les articles, DDP (Dépôt d'approvisionnement des Forces canadiennes, Montréal et/ou Edmonton, tel qu'indiqué aux pages Détail des articles), Incoterms 2000, frais de transport inclus, droits de douane et taxes d'accise compris, le cas échéant, et taxes applicables en sus.

#### **6.2 Entrepreneur établi au Canada faisant une offre FCA franco transporteur ayant un point de livraison au Canada**

Les soumissionnaires établis au Canada ayant un point de livraison au Canada doivent proposer des prix fermes en dollars canadiens (CAD) ou en Euros (EUR) pour les articles, droits de douane canadiens et taxes d'accises comprises, s'il y a lieu, taxes applicable en sus, FCA franco transporteur, (installation ou point de livraison de l'entrepreneur), conformément aux Incoterms 2000.

Point de livraison : \_\_\_\_\_ *(Remarque à l'intention des soumissionnaires : les soumissionnaires sont priés de préciser le point de livraison FCA qui constituera l'emplacement de l'usine (franco usine.)*

**6.3 Entrepreneur établi à l'étranger et entrepreneur établi au Canada faisant une offre FCA franco transporteur ayant un point de livraison à l'étranger**

Les soumissionnaires établis à l'étranger et les soumissionnaires établis au Canada ayant un point de livraison à l'étranger doivent proposer des prix fermes en dollars canadiens (CAD) ou en Euros (EUR) pour les articles, droits de douane canadiens, taxes d'accises, taxes applicables en sus, FCA franco transporteur, (installation ou point de livraison de l'entrepreneur), conformément aux Incoterms 2000.

Point de livraison : \_\_\_\_\_ *(Remarque à l'intention des soumissionnaires : les soumissionnaires sont priés de préciser le point de livraison FCA qui constituera l'emplacement de l'usine (franco usine.)*

**6.4** Pour les fins de la demande de soumissions, les soumissionnaires qui ont une adresse au Canada sont considérés comme étant des soumissionnaires établis au Canada, et les soumissionnaires qui ont une adresse à l'extérieur du Canada sont considérés comme étant des soumissionnaires établis à l'étranger.

**7. Livraison**

La livraison est souhaitée d'ici le tût possible. Les soumissionnaires sont priés d'indiquer la date de livraison offerte aux pages "Détails de l'article", sous la colonne "livraison offerte".

**8. Pièces de rechange - substituts et traçabilité**

Si le soumissionnaire propose de fournir une pièce avec un numéro de pièce, un COF ou un code CAGE différent, le soumissionnaire doit fournir, soit avec sa soumission ou dans les trois (3) jours ouvrables suivant la demande de l'autorité contractante, toute l'information technique (c'est-à-dire les dessins, les spécifications, les rapports techniques et(ou) les rapports d'essai) nécessaire pour montrer clairement que la pièce proposée possède des caractéristiques de forme, d'ajustage et de fonction équivalentes à celles du numéro de pièce, du COF ou du code CAGE précisé dans la demande de soumissions :

- a) numéro d'article;
- b) numéro de pièce du produit équivalent proposé;
- c) COF ou code CAGE du produit équivalent proposé.

Le défaut de fournir l'information technique exigée aura pour conséquence que la soumission sera jugée non recevable pour ce qui est de chaque pièce pour laquelle cette information est exigée.

Le soumissionnaire est prié de noter que la disponibilité et la conservation des registres du fabricant constituant la preuve d'origine seront des exigences du contrat subséquent.

### PARTIE 3 PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

#### 1. Procédures d'évaluation

Les soumissions seront évaluées conformément à la méthode de sélection précisée ci-après.

#### 2. Méthode de sélection

2.1 Pour être jugée recevable, une soumission doit satisfaire à toutes les exigences obligatoires suivantes de la présente invitation :

1. Exigence technique (NNO, numéro de pièce ou produit de remplacement équivalent)
2. Toutes les autres clauses, modalités et conditions stipulées dans la présente DDP

2.2 La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas par article sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

2.3 Aux fins d'évaluation, un facteur d'actualisation de 9 % sera appliqué aux prix des soumissions recevables DDP à destination. Le taux d'actualisation de 9 % est une estimation des coûts de transport moyens, droits de douane et taxes d'accise s'il y a lieu, et le risque réduit pour le Canada en raison du moment du transfert de la propriété au Canada dans le cas d'une offre DDP à destination par rapport à une offre FCA à l'usine sous forme de pourcentage pour les prix des articles.

2.4 Pour fin d'évaluation, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollar canadien au taux d'échange de la Banque du Canada applicable à la fermeture de la demande de proposition.

2.5 Voici un exemple d'évaluation individuelle de chaque article :

Soumissionnaire	Prix unitaire ferme de l'article n° 00N	Expédition/livraison	Prix évalué par unité (paragraphe 2.3). Les résultats ne sont pas arrondis.	Prix évalué (paragraphe 2.4) par unité en supposant un taux de change de 1,4097 à la clôture des soumissions. Les résultats sont arrondis au cent près.
W	145,99 \$CAD	FCA à l'usine	145,99 \$CAD	145,99 \$CAD
X	149,99 \$CAD	DDP à destination	136,490 \$CAD	136,49 \$CAD
Y	<b>94,95 Euros</b>	<b>FCA à l'usine</b>	<b>94,95 Euros</b>	<b>133,85 \$CAD</b>
Z	109,99 Euros	DDP à destination	100,0909 Euros	141,10 \$CAD

Dans cet exemple, le soumissionnaire Y est le soumissionnaire proposant le prix évalué le plus bas pour l'article n° 00N.

- 2.6** Le Canada procédera comme suit si le soumissionnaire proposant le prix le plus bas pour un ou plusieurs articles a demandé une valeur minimale du contrat dans sa soumission :
- a) Le Canada déterminera si la valeur du contrat subséquent de ce soumissionnaire sera inférieure à la valeur minimale demandée.
  - b) Dans l'affirmative, le Canada fera son possible pour répondre à la demande du soumissionnaire en passant à la prochaine soumission recevable le plus bas pour l'article applicable. Le Canada se réserve toutefois le droit d'attribuer un contrat au soumissionnaire, peu importe la valeur du contrat subséquent.

## **PARTIE 4 ATTESTATIONS**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

### **1. Attestations préalables à l'attribution du contrat**

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. À défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

#### **1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - renseignements connexes**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées 2003. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

#### **1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » ([http://www.travail.gc.ca/fra/normes\\_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml)) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

## **PARTIE 5 CLAUSES DU CONTRAT**

### **SECTION A ADMINISTRATION**

#### **A1. Exigences relatives à la sécurité**

Ce marché ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### **A2. Responsables**

##### **A2.1 Autorité contractante**

L'autorité contractante pour le contrat est :

Maria Menard  
Supply Specialist  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements  
Secteur des projets de défense & des Grands Projets  
Place du Portage, Phase III, 6C1  
11, rue Laurier  
Gatineau (Québec) K1A 0S5

Téléphone : (819) 956-2515  
Télécopieur : (819) 956-0648  
Courriel : maria.menard@pwgsc.tpsgc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

##### **A2.2 Représentants de l'entrepreneur**

**Pour les renseignements généraux :**

Nom : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

**Pour le suivi de la livraison :**

Nom : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Télécopieure : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

#### **A3. Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

##### **A3.1 Conditions générales**

2010A (2014/11/27), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

#### **A4. Attestations**

##### **A4.1 Conformité**

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

##### **A5. Lois applicables**

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

##### **A6. Contrat de défense**

Le contrat est un contrat de défense au sens de la Loi sur la production de défense, L.R.C. 1985, ch. D-1, et est régi par cette loi.

Le droit de propriété sur les travaux ou les matériaux, pièces, travaux en cours ou achevés, appartient au Canada, libre et quitte de tout privilège, réclamation, charge, sûreté ou servitude. Le Canada peut, à tout moment, retirer, vendre ou aliéner les travaux en tout ou en partie conformément à l'article 20 de la Loi sur la production de défense.

##### **A7. Ordre de priorité des documents**

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- (a) Les articles du contrat;
- (b) 2010A (2014/11/27), Conditions générales – Biens (complexité moyenne);
- (c) La soumission de l'entrepreneur datée du \_\_\_\_\_

## SECTION B BESOIN

### B1. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits sous "Détails de l'article".

### B2. Matériel

Le matériel fourni doit être neuf et conforme à la plus récente version du dessin, de la spécification et/ou du numéro de pièce pertinent, en vigueur à la date de clôture de la demande de soumissions.

### B3. Durée du contrat

#### B3.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le \_\_\_\_\_. (*Remarque à l'intention des soumissionnaires : les dates seront inscrites au moment de l'attribution du contrat.*)

(L'entrepreneur doit aviser l'autorité contractante s'il ne peut pas livrer les articles à temps)

### B4. Clauses du guide des CCUA

A9131C	2014/11/27	Programme des marchandises contrôlées - contrat ( <i>numéros 26,42, 57-58</i> )
B4060C	2011/05/16	Marchandises contrôlées ( <i>numeros 26, 42, 57-58</i> )
D5545C	2010/08/16	ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (CAQ C) ( <i>numeros 1-56</i> )
D5540C	2010/08/16	ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (CAQ Q) ( <i>numeros 57-58</i> )
D5510C	2014/06/26	Autorité de l'assurance de la qualité (MDN) - entrepreneur établi au Canada <b>OU</b>
D5515C	2010/01/11	Autorité de l'assurance de la qualité (MDN) - entrepreneur établi à l'étranger et aux États-Unis
D5606C	2012/07/16	Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi au Canada <b>OU</b>
D5605C	2010/01/11	Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi aux États-Unis <b>OU</b>
D5604C	2008/12/12	Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi à l'étranger
D3010C	2014/06/26	Livraison de marchandises/produits dangereux
D6010C	2007/11/30	Palettisation
D2025C	2013/11/06	Matériaux d'emballage en bois
B7500C	2006/06/16	Marchandises excédentaires
G1005C	2008/05/12	Assurances

**B5. Documents de sortie – distribution (Articles 57-58)**

L'entrepreneur doit remplir les documents de sortie dans un format électronique en vigueur et les distribuer comme suit :

- (a) Une (1) copie envoyée par la poste au destinataire avec la mention : « À l'attention de l'agent de réception »;
- (b) Deux (2) copies avec l'envoi au destinataire, dans une enveloppe imperméable à l'eau;
- (c) Une (1) copie à l'autorité contractante;
- (d) Une (1) copie au

Quartier général de la Défense nationale  
Édifice Mgén George R. Pearkes  
101, promenade Colonel By  
Ottawa (ON) K1A 0K2

A l'attention de : TBD

- (e) Une (1) copie au représentant de l'assurance de la qualité;
- (f) Une (1) copie à l'entrepreneur; et
- (g) Pour les entrepreneurs non-canadiens, une (1) copie au DAQ/Administration des contrats

DAQ/Administration des contrats  
Quartier général de la Défense nationale  
Édifice Mgén George R. Pearkes  
101, promenade Colonel By  
Ottawa (ON) K1A 0K2

Courriel : [ContractAdmin.DQA@forces.gc.ca](mailto:ContractAdmin.DQA@forces.gc.ca)

**B6. Exigences en matière d'emballage selon la spécification D-LM-008-036/SF-000**

L'entrepreneur doit préparer l'(les) article(s) numéro(s) 1-58 pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-036/SF-000, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

L'entrepreneur doit emballer les articles numéro(s) 1-5, 10-12, 14-15, 18-21, 24-27, 29, 32-37, 42-47, 50, 53-58 à raison de 1 unités par paquet.

L'entrepreneur doit emballer les articles numéro(s) 6, 22, 23, 28 à raison de 10 unités par paquet.

L'entrepreneur doit emballer les articles numéros 13, 16, 30-31, 38-41, 48-49, 51t, 52 à raison de 50 unités par paquet.

L'entrepreneur doit emballer les articles numéros 7, 8, 9, 17 à raison de 100 unités par paquet.

**B7. Instructions d'expédition - rendu droits acquittés**

Les biens doivent être expédiés et livrés au point de destination précisé dans le contrat :  
Selon les Incoterms 2000 rendu droits acquittés (DDP), aux destinations indiquées aux pages Détail des articles.

**OU**

**B8. Instructions d'expédition (MDN) - entrepreneur établi au Canada ayant un point de livraison au Canada**

1. La livraison doit s'effectuer FCA franco transporteur \_\_\_\_\_ (*Remarque à l'intention des soumissionnaires : le point de livraison requis à l'article 6.2 de la partie 2 sera inscrit ici au moment de l'attribution du contrat*) selon les Incoterms 2000. L'entrepreneur doit charger les biens dans les véhicules de l'entreprise de transport désigné par le ministère de la Défense nationale (MDN). Le Canada est responsable par la suite du transport des biens, du point de livraison jusqu'au destinataire.
2. Avant l'expédition des biens, l'entrepreneur doit contacter le centre de coordination suivant de la logistique intégrée du MDN par télécopieur ou courriel afin d'arranger l'expédition et fournir l'information détaillée au paragraphe 3.

Inbound Logistics Coordination Center (ILCC)  
Telephone: 1-877-877-7423 (toll free)  
Facsimile: 1-877-877-7409 (toll free)  
E-mail: ILHQOttawa@forces.gc.ca

3. Lors de la préparation de l'expédition, l'entrepreneur doit fournir les renseignements suivants au centre de coordination de la logistique intégrée du MDN :
  - (a) le numéro du contrat;
  - (b) l'adresse du destinataire (pour les adresses multiples, les articles doivent être emballés et étiquetés séparément, et chaque article doit porter l'adresse du destinataire);
  - (c) la description de chaque article;
  - (d) le nombre de pièces et le type d'emballage (par ex. boîtes, caisses à claire-voie, fûts, palettes);
  - (e) le poids et les dimensions réels de chaque pièce, y compris le poids brut;
  - (f) les détails complets sur les matières dangereuses selon les exigences du mode de transport applicable et les certificats nécessaires à l'expédition dûment signés, en vertu des dispositions du Code maritime international des marchandises dangereuses, des règlements de l'Association du transport aérien international ou du Règlement sur le transport par mer des marchandises dangereuses du Canada, ainsi qu'une copie de la fiche signalétique.
4. Après avoir reçu cette information, le Canada fournira à l'entrepreneur des instructions pertinentes relatives à l'expédition, notamment l'obligation d'utiliser des étiquettes particulières portant l'adresse du destinataire et d'inscrire sur chaque pièce un numéro de contrôle pour le transport.
5. L'entrepreneur ne doit en aucun cas expédier des biens avant d'avoir reçu au préalable les instructions d'expédition du centre de coordination de la logistique intégrée du MDN.

6. Si l'entrepreneur livre les biens à un endroit et à une date non conformes aux instructions de livraison ou s'il ne respecte pas les instructions raisonnables de livraison fournies par le Canada, il devra alors rembourser à ce dernier tous les suppléments de frais et de coûts engagés.
7. Si la livraison des biens est reportée du fait des retards occasionnés par le Canada, la propriété sur les biens ainsi que les risques encourus doivent être transférés au Canada après un délai de trente (30) jours suivant la date à laquelle le Canada ou son transitaire désigné aura reçu une demande d'expédition en bonne et due forme ou trente (30) jours suivant la date de livraison spécifiée dans le contrat, le délai le plus long étant retenu.

OU

**B9. Instructions d'expédition (MDN) - entrepreneur établi à l'étranger et entrepreneur établi aux Canada ayant un point de livraison à l'étranger**

1. La livraison doit s'effectuer FCA franco transporteur \_\_\_\_\_ (*Remarque à l'intention des soumissionnaires : le point de livraison requis à l'article 6.3 de la partie 2 sera inscrit ici avant l'attribution du contrat*) selon les Incoterms 2000. L'entrepreneur doit charger les biens dans les véhicules de l'entreprise de transport désigné par le ministère de la Défense nationale (MDN). Le Canada est responsable par la suite du transport des biens, du point de livraison jusqu'au destinataire.
2. Avant l'expédition des biens, l'entrepreneur doit contacter le centre de coordination suivant de la logistique intégrée du MDN par télécopieur ou courriel afin d'arranger l'expédition et fournir l'information détaillée au paragraphe 3.

**(a) Remarque à l'intention des soumissionnaires : les coordonnées suivantes seront utilisées dans le cadre de tout contrat subséquent lorsque le point de livraison est aux États-Unis (É.-U.) :**

Centre de coordination de la logistique intégrée (CCLI)  
Téléphone : 1-877-447-7701 (sans frais)  
Télécopieur : 1-877-877-7409 (sans frais)  
Courriel : ILHQOttawa@forces.gc.ca

OU

**(b) Remarque à l'intention des soumissionnaires : les coordonnées suivantes seront utilisées dans le cadre de tout contrat subséquent lorsque le point de livraison est au Royaume-Uni et en Irlande :**

Logistique intégrée du Royaume Uni (LIRU)  
Téléphone : 011-44-1895-613023, ou  
011-44-1895-613024  
Télécopieur : 011-44-1895-613047  
Courriel: CFSUEDetUKMovement@forces.gc.ca

De plus, l'entrepreneur doit envoyer au LIRU le formulaire « Shipping Advice and Export Certificate », dûment complété, par courriel à : CFSUEDetUKMovement@forces.gc.ca

La livraison de tout article excédant 600 livres sterling (GBP) exporté du Royaume-Uni et de l'Irlande sera dédouané par le MDN selon les nouveaux systèmes britanniques d'exportation et de tarifs douaniers « Her Majesty's Customs & Excise » (HMCE) New Export Systems (NES). L'entrepreneur doit respecter les exigences de « HMCE » en s'enregistrant auprès de cette organisation ou en laissant le soin à un transitaire d'assurer l'entrée des envois au Canada. Une copie imprimée de la section Export Declaration dans les « NES », indiquant clairement le numéro « Declaration Unique Consignment Reference Number », doit être fournie par l'entrepreneur et

jointe à l'envoi. L'entrepreneur doit s'assurer que cette procédure est exécutée pour tout le matériel, qu'il s'agisse d'exportation d'articles d'achat initial ou d'articles de réparation et de révision. « HMCE » autorisera à l'Unité de soutien des Forces canadiennes (Europe) à expédier les biens seulement si la procédure a été suivie de façon intégrale et convenable par l'entrepreneur.

**OU**

**(c) Remarque à l'intention des soumissionnaires : les coordonnées suivantes seront utilisées dans le cadre de tout contrat subséquent lorsque le point de livraison est dans un pays autre que le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Irlande :**

Logistique intégrée de l'Europe (LIE) :

Téléphone : +49-(0)-2203-908-5304 or +49-(0)-2203-908-2748

Courriel : ILEA@forces.gc.ca

3. Lors de la préparation de l'expédition, l'entrepreneur doit fournir les renseignements suivants au Centre de coordination de la logistique intégrée du MDN :
  - (a) le numéro du contrat;
  - (b) l'adresse du destinataire (pour les adresses multiples, les articles doivent être emballés et étiquetés séparément, et chaque article doit porter l'adresse du destinataire);
  - (c) la description de chaque article;
  - (d) le nombre de pièces et le type d'emballage (par ex. boîtes, caisses à claire-voie, fûts, palettes);
  - (e) le poids et les dimensions réels de chaque pièce, y compris le poids brut;
  - (f) une copie de la facture commerciale (conformément à l'article 4 de la clause C2608C du guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat) ou une copie du formulaire CI1, Facture des douanes canadiennes, de l'Agence des services frontaliers du Canada;
  - (g) les codes de la « Schedule B » (pour l'exportation) (<http://www.census.gov/foreign-trade/schedules/b/index.html>) et les codes du tarif douanier harmonisé (pour l'importation);
  - (h) le certificat d'origine de l'Accord libre-échange nord-américain (conformément à l'article 2 de la clause C2608C), applicable seulement aux États-Unis et au Mexique);
  - (i) les détails complets sur les matières dangereuses selon les exigences du mode de transport applicable, les certificats nécessaires à l'expédition dûment signés, en vertu des dispositions applicables du Code maritime international des marchandises dangereuses, des règlements de l'Association du transport aérien international, ou du Règlement sur le transport par mer des marchandises dangereuses (<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-81-951/index.html>) du Canada, ainsi qu'une copie de la fiche signalétique.
4. Après avoir reçu cette information, le Canada fournira à l'entrepreneur des instructions pertinentes relatives à l'expédition, notamment l'obligation d'utiliser des étiquettes particulières portant l'adresse du destinataire et d'inscrire sur chaque pièce un numéro de contrôle pour le transport, et des documents douaniers.
5. L'entrepreneur ne doit en aucun cas expédier des biens sans avoir reçu au préalable les instructions d'expédition du point de contact en matière de logistique intégrée du MDN.

6. Si l'entrepreneur livre les biens à un endroit et à une date non conformes aux instructions de livraison ou s'il ne respecte pas les instructions raisonnables de livraison fournies par le Canada, il devra alors rembourser à ce dernier tous les suppléments de frais et de coûts engagés.
7. Si la livraison des biens est reportée du fait des retards occasionnés par le Canada, la propriété sur les biens ainsi que les risques encourus seront transférés au Canada après un délai de trente (30) jours suivant la date à laquelle le Canada ou son transitaire désigné aura reçu une demande d'expédition en bonne et due forme ou trente (30) jours suivant la date de livraison spécifiée dans le contrat, le délai le plus long étant retenu.

## SECTION C FINANCE

### C1. Paiement

#### C1.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé prix unitaire(s) ferme(s) selon un montant total de [ ] \$/€ (*Remarque à l'intention des soumissionnaires : le montant sera inscrit au moment de l'attribution du contrat*). Les droits de douane sont [ ] (*Remarque à l'intention des soumissionnaires : les droits de douane « inclus » ou « exclus » seront déterminés en fonction de la méthode/du point de livraison indiqué dans la soumission. Voir les articles 6.1, 6.2 et 6.3 de la partie 2*) et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

#### C1.2 Clauses du guide des CCUA

H1001C	2008/05/12	Paiements multiples
C2000C	2007/11/30	Taxes - entrepreneur établi à l'étranger
C2801C	2011/05/16	Cote de priorité - entrepreneur canadien <b>OU</b>
C2800C	2013/01/28	Cote de priorité - entrepreneur américain
C2611C	2007/11/30	Droits de douane - l'entrepreneur est l'importateur <b>OU</b>
C2610C	2007/11/30	Droits de douane - MDN est l'importateur
C2608C	2012/07/16	Documentation des douanes canadiennes
D0050C	2007/05/25	Certificat d'utilisateur final

### C2. Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
  - (a) l'original et un exemplaire au consignataire;
  - (b) un (1) exemplaire à :

Ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux  
Direction générale des Approvisionnements  
Secteur des projets de défense et des grands projets  
Place du Portage, Phase III, 6C1  
11, rue Laurier, Gatineau (Québec) K1A 0S5

À l'attention de : Maria Menard

- (c) un (1) exemplaire au :

Quartier général de la Défense nationale  
Immeuble Mgén George R. Pearkes  
101, promenade Colonel By  
Ottawa (Ontario) K1A 0K2  
À l'attention de : **TBD**